

PRÉSENTATION DU PROJET ET DE SON ENVIRONNEMENT

I CONTEXTE GÉNÉRAL DU PROJET

I.1 LOCALISATION DU PROJET

La zone d'étude se situe sur la commune d'Istres dans le département des Bouches-du-Rhône (13). Elle se situe à la limite entre trois petites régions naturelles (source : INRAE) :

- Au nord : « Montagnettes – Alpilles – Chaîne des cotes » ;
- A l'est : « Bassin d'Aix - Durance - Pays d'Aygues » ;
- A l'ouest : « Crau - Camargue - Région d'Avignon ».

I.2 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE GÉNÉRAL

La zone d'étude est située en **zone méditerranéenne (étage mésoméditerranéen)** au sein d'un **contexte urbanisé** de la ville d'Istres. Elle est à **mi-chemin entre la Crau sèche**, formée principalement de Coussouls, **et la Crau dite « verte »** où l'on retrouve en majorité des prairies de fauche (tels que le foin de Crau présent dans la zone d'étude). Le **réseau de petits fossés et canaux** est utilisé pour irriguer les prairies par submersion périodique (débordement de l'eau dans les prairies par irrigation gravitaire) et d'un **maillage de haies arborées et arbustives envahies en partie par la Canne de Provence**. Des **friches rudéralisées** occupent la pointe est de la zone d'étude.

I.3 A PROPOS DU PROJET

Le projet concerne l'aménagement **d'une zone d'activité économique tertiaire et artisanale** sur une ZAC déjà existante au lieu-dit le Tubé, sur la commune d'Istres (13). L'accès au site se fait depuis le chemin des Bellons.

Le projet est détaillé à l'étape de l'évaluation des impacts.

II DÉFINITION DES ZONES D'ÉTUDES

Zone d'étude immédiate

La **zone d'étude immédiate** a été établie en fonction des données transmises par le maître d'ouvrage, afin d'avoir la capacité d'analyser les impacts directs et indirects sur la zone de projet et aux abords. Ce zonage a fait l'objet d'échanges et d'une validation avec le maître d'ouvrage afin de s'assurer que l'ensemble des opérations liées à l'aménagement soient bien intégrées à ladite zone d'étude. Elle représente **une superficie d'environ 6,9 ha**.

Zone d'étude rapprochée

Dans le cadre de cette étude, la **zone d'étude rapprochée** correspond à un périmètre de **100 mètres autour de la zone d'étude immédiate**. Elle répond à l'objectif de délimiter un espace supplémentaire au sein duquel des **expertises complémentaires** peuvent être effectuées en cas de besoin : recherches complémentaires d'espèces protégées/patrimoniales observées au sein de la zone d'étude immédiate afin de relativiser les observations effectuées sur la zone d'étude immédiate, etc.

Zone d'étude éloignée

Dans le cadre de cette étude, la **zone d'étude éloignée** correspond à un périmètre de **5 kilomètres autour de la zone d'étude immédiate**. Il correspond essentiellement à l'échelle d'analyse sur carte des **enjeux fonctionnels** et éventuellement à quelques échantillonnages possibles en fonction des enjeux naturalistes identifiés par l'étude de la bibliographie et la consultation de personnes ressources (cas d'une colonie de chiroptères par exemple). Les interventions de terrain dans ce périmètre se font sur avis d'expert d'ECOTER, encore une fois afin de mieux cerner le contexte du projet et d'en relativiser les observations.

Les zones d'étude sont cartographiées ci-après.



Légende

Zones d'étude

- Zone d'étude immédiate
- Zone d'étude rapprochée (tampon 100 m)



Echelle : 1/5 000

0 50 100 m



Source : ECOTER

Date de réalisation : 18-02-2021

Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER

Fond et licence : IGN BDORTHO

III PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES POUR LE PATRIMOINE NATUREL

Le législateur a élaboré plusieurs outils de connaissance et de protection de l'environnement dont les périmètres réglementaires et d'inventaires qui sont exposés dans le Code de l'Environnement ou dans le Code de l'Urbanisme. La désignation de ces périmètres s'appuie généralement sur la présence d'espèces ou d'habitats remarquables voire de certaines fonctions écologiques sensibles.

Parmi ces inventaires et classements, on identifie sur et à proximité du projet :

III.1 LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Les périmètres de protection recensés sur et aux environs du projet sont les suivants :

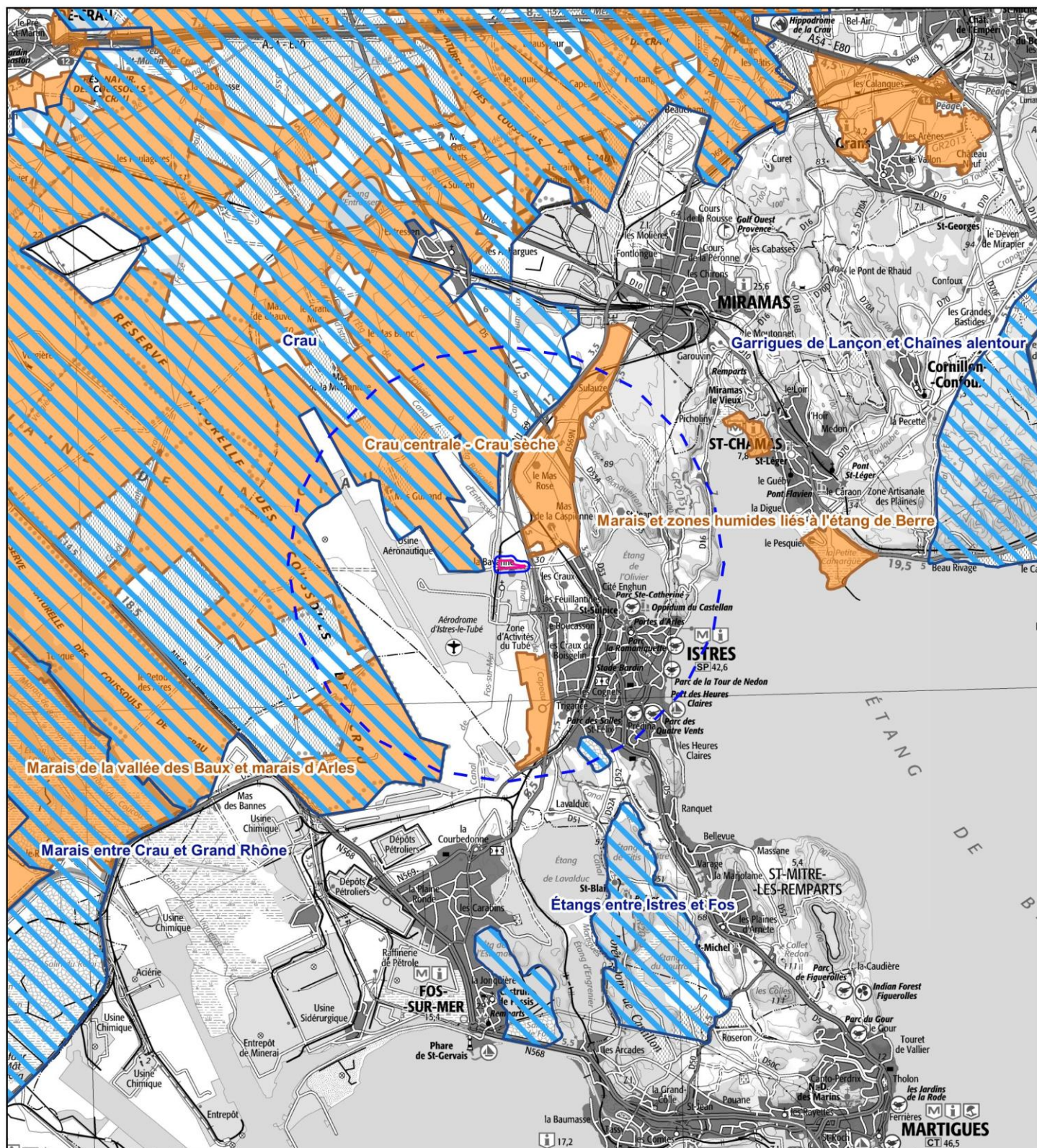
- **NATURA 2000 // Site d'Intérêt Communautaire(SIC)** : Créé en application de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » de 1992. Les habitats naturels et les espèces inscrits à cette directive permettent la désignation d'un SIC. Après validation, le SIC deviendra une **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** et sera intégré au réseau européen Natura 2000. Ce réseau de sites qui s'étend sur toute l'Europe vise une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels listés comme d'intérêt communautaire.
- **NATURA 2000 // Zone de Protection Spéciale (ZPS)** : Créée en application de la directive européenne « Oiseaux » de 1979 abrogée par la directive européenne « Oiseaux » de 2009. La présence d'oiseaux listés en annexe I de cette directive permet la désignation en ZPS. Les ZPS font partie, avec les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), du réseau européen Natura 2000. Ce réseau de sites qui s'étend sur toute l'Europe vise une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels listés comme d'intérêt communautaire.
- **Réserve Naturelle Nationale (RNN)** : Elles concernent tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes, dont la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière, ou qu'il est nécessaire de soustraire à toute intervention artificielle qui serait susceptible de les dégrader. L'objectif des RNN est la préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition, la reconstitution de populations animales ou végétales ou de leurs habitats ou encore la préservation de biotopes et de formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables.
- **Espace Naturel Sensible (ENS)** : Ils ont pour objectif de protéger un patrimoine naturel, paysager ou géologique de qualité qui se révèle être menacé ou vulnérable par l'urbanisation et le développement d'activités. D'autre part, les ENS ont pour mission d'accueillir le public et de sensibiliser un plus grand monde aux enjeux des sites concernés.

Le tableau ci-après présente les périmètres de protection présents dans un rayon de 5 km de la zone d'étude immédiate :

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL				
Type	Numéro Libellé	Commentaires	Distance minimale et situation par rapport à la zone d'étude immédiate	Surface totale / Surface concernée par la zone d'étude immédiate
ZSC	FR9301595 Crau centrale – Crau sèche	La Crau est une vaste plaine formée d'un épandage naturel de cailloutis grossiers, cimentés en un poudingue à quelques centimètres de profondeur. La particularité du substrat, associée au climat local et à un pâturage ovin extensif multiséculaire, est à l'origine d'une végétation steppique unique en France . En outre, les prairies, irriguées par submersion, assurent l'essentiel de l'alimentation de la nappe de Crau . Les ripisylves des canaux et un réseau dense de haies ont créé un système bocager unique qui abrite une faune spécifique.	300 m à l'ouest et 450 m à l'est	31 538 ha - 0 ha
	FR9301597 Marais et zones humides liés à l'Etang de Berre	La ZSC porte sur plusieurs zones palustres bordant l'Etang de Berre, accueillant une grande diversité de milieux humides, plus ou moins liés aux apports d'eau douce ou d'eau salée. Ces milieux sont le siège d'une biodiversité importante en termes de milieux (prés et steppes salés rappelant la Camargue) comme en termes d'espèces animales et végétales.	5 900 m à l'est	1 560 ha - 0 ha
ZPS	FR9310064 Crau	La steppe de Crau , dite Crau sèche accueille une flore et une faune exceptionnelles en Europe. De par son avifaune remarquable, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, la Crau figure parmi les sites européens à préserver en priorité , au titre de la directive Oiseaux. Plusieurs espèces nicheuses figurant à l'annexe I de la directive Oiseaux justifient la désignation de cette ZPS. Le Ganga cata maintient ici son unique population française. Le Faucon crécerellette et l' Alouette calandre , espèces menacées de disparition dans notre pays, concentrent en Crau l'essentiel de leur effectif national. En outre, la Crau accueille de 30 à 50% de la population nationale d' Outarde canepetière , et près de 10% de celles de l' Édicnème criard et du Rollier d'Europe . D'autres espèces remarquables se reproduisent en Crau, telles que l' Alouette calandrelle (forte densité), le Pipit rousseline , le Coucou geai , la Pie-grièche méridionale , la Huppe fasciée , la Chevêche d'Athéna ou le Petit duc scops . Plusieurs espèces nichent à proximité mais fréquentent le site pour leur alimentation (Aigle de Bonelli , Circaète Jean-le-Blanc , Pernoptère	300 m à l'ouest	39 333 ha - 0 ha

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL				
Type	Numéro Libellé	Commentaires	Distance minimale et situation par rapport à la zone d'étude immédiate	Surface totale / Surface concernée par la zone d'étude immédiate
		d'Egypte, Grand-duc d'Europe, Héron garde-bœufs, etc.). Enfin, de nombreuses espèces d'oiseaux utilisent la Crau comme site d'hivernage (Aigle de Bonelli, Milan royal, Busard Saint-Martin, Faucons pèlerin et émerillon, Outarde canepetière, Pluvier doré, Mouette mélanocéphale, Vanneau huppé) ou d'étape (Faucon kobez, Circaète Jean-le-Blanc, Pluvier guignard, etc.).		
	FR9312015 Étangs entre Istres et Fos	Du fait de sa situation littorale, entre la mer et l'Etang de Berre, ce secteur est fréquenté par de nombreuses espèces patrimoniales, notamment des oiseaux inféodés aux zones humides . Malgré le caractère industriel de ses abords, le site accueille ainsi près de 200 espèces d'oiseaux, dont environ 40 espèces d'intérêt communautaire . La présence de divers types d'habitats, secs ou humides , complémentaires et agencés en mosaïque , permet la coexistence d'une avifaune aquatique et d'une avifaune méditerranéenne xérophile . Le site présente un intérêt marqué pour l'hivernage des oiseaux d'eau . Il constitue un secteur majeur au sein du complexe de zones humides liées à l'Etang de Berre, qui accueille chaque hiver des milliers d'oiseaux d'eau. Ce sont les étangs de Citis, Pourra, l'Estomac/salins de Fos qui recueillent l'essentiel du peuplement (environ 97 % des effectifs) composé principalement de grèbes (huppés et castagneux) , de flamants roses , de canards plongeurs , de foulques et de Laridés . Concernant le Fuligule morillon , le site accueille 1000 à 1500 individus, soit 50% des effectifs hivernants de la région PACA. La ZPS accueille quelques couples nicheurs de Grèbe à cou noir , soit la seule population nicheuse régulière de la région PACA . Espèces nichant hors périmètre mais fréquentant le site pour s'alimenter , notamment en période de reproduction : Bihoreau gris , Crabier chevelu , Circaète Jean-le-Blanc , Aigrette garzette , Héron garde-bœufs . Concernant la Mouette mélanocéphale : 80 à 100 couples ont tenté de se reproduire en mai 2002 sur les salins de Fos. Aucune reproduction n'a été observée en 2005, 16 couples ont niché en 2007, mais 1 seul en 2010. Ce noyau de population présente des effectifs très variables.	4 200 m au sud-est	1 222 ha - 0 ha
RNN	N°FR3600152 Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau	La Réserve Naturelle Nationale de Crau est une réserve mythique puisqu'elle est la seule à protéger un habitat naturel particulièrement rare en Europe et qui ne subsiste qu'au niveau de la Crau en France : la steppe. Installée dans une plaine alluviale, la steppe (appelée aussi coussoul » résulte du delta fossile de la Durance, qui y a charrié pendant cinq millions d'années des galets arrachés aux massifs des Alpes. Lors de la dernière glaciation, le lit de la Durance est dévié, et son delta s'assèche a laissé place à cette steppe. Au cours des siècles, un pastoralisme extensif a façonné la végétation du coussoul. Il est indispensable à la préservation de la flore et de la faune. En effet, le coussoul est renommé pour ses oiseaux, typiques des steppes ibériques et du Maghreb. Espèce phare, le ganga cata ne niche nulle part ailleurs en France. Le Faucon crécerellette, l'Alouette calandre, et l'Outarde canepetière ont ici une part importante de leurs effectifs nationaux. L'Œdicnème criard, le Rollier d'Europe, le Pipit rousseline, l'Alouette calandrelle et la Chevêche d'Athéna sont aussi des nicheurs remarquables. Le Pluvier guignard, le Faucon kobez et le Milan royal sont fréquents en migration ou en hivernage. Près de 150 espèces d'oiseaux sont observables dans la réserve naturelle. Le Léopard ocellé, reptile autrefois abondant, est aujourd'hui très menacé. Le coussoul abrite deux insectes endémiques : le Criquet de Crau et le Bupreste de l'Onopordon. Certains canaux hébergent des communautés de libellules parmi les plus riches d'Europe, avec près de 50 espèces. Au niveau de la flore, le coussoul avec ses galets qui recouvrent jusqu'à 70 % du sol constitue un milieu difficile. La plante la plus répandue est une graminée, le brachypode rameux. La coexistence du thym, de l'asphodèle fistuleux et du stipe chevelu fait du coussoul une communauté végétale unique. Le coussoul abrite peu de plantes menacées. On y trouve néanmoins une sous-espèce endémique de lichen. Une fougère très rare, la scolopendre sagittée qui pousse dans certains puits	3 900 m à l'ouest	7 411,1 ha - 0 ha
ENS	Coussouls de Crau	Il s'agit en grande partie du même périmètre que la réserve naturelle nationale décrite ci-dessus. Se reporter à la description ci-avant.	3 900 m à l'ouest	785,6 ha - 0 ha

Les cartes suivantes localisent ces périmètres.



Légende

Zones d'étude

- Zone d'étude immédiate
- Zone d'étude rapprochée (tampon 100 m)
- Zone d'étude éloignée (tampon 5 000 m)

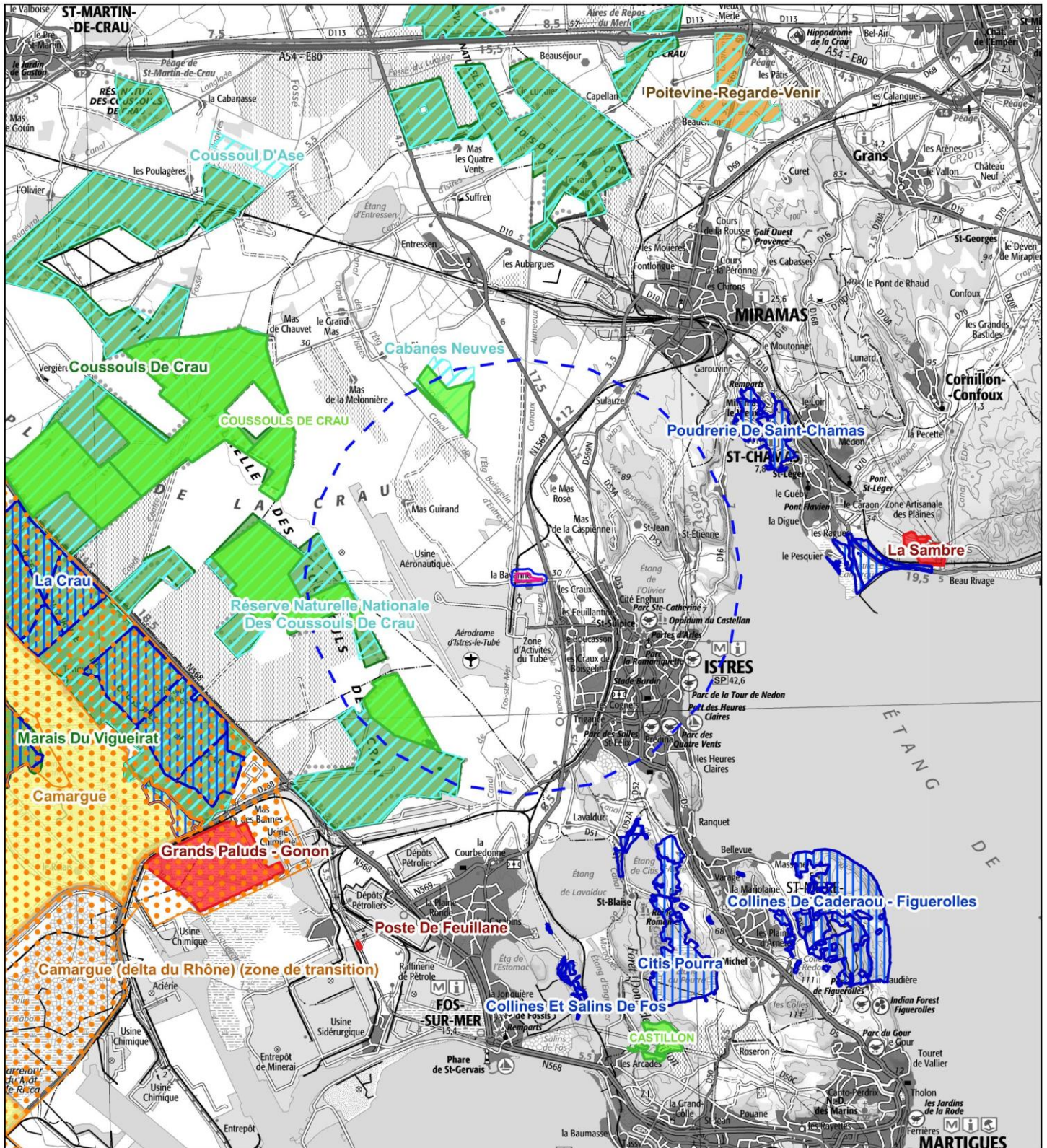
Sites Natura 2000

- Zones de protection spéciale (ZPS)
- Sites d'importance communautaire (SIC) / Zones spéciales de conservation (ZSC)



Echelle : 1/125 000
0 1500 3000 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 18-02-2021
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100
MNHN



Légende

Zones d'étude

- Zone d'étude immédiate
- Zone d'étude rapprochée (tampon 100 m)
- Zone d'étude éloignée (tampon 5 000 m)

Zonages spécifiques PACA

- Espaces naturels sensibles

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

- Réserves de biosphère
- Terrains du Conservatoire du Littoral
- Sites acquis ou assimilés des Conservatoires d'espaces naturels
- Réserves naturelles nationales
- Arrêtés de protection de biotope
- Parcs naturels régionaux

Echelle : 1/125 000
0 1500 3000 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 18-02-2021
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100
MNHN - DREAL PACA

III.2 LES PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRES

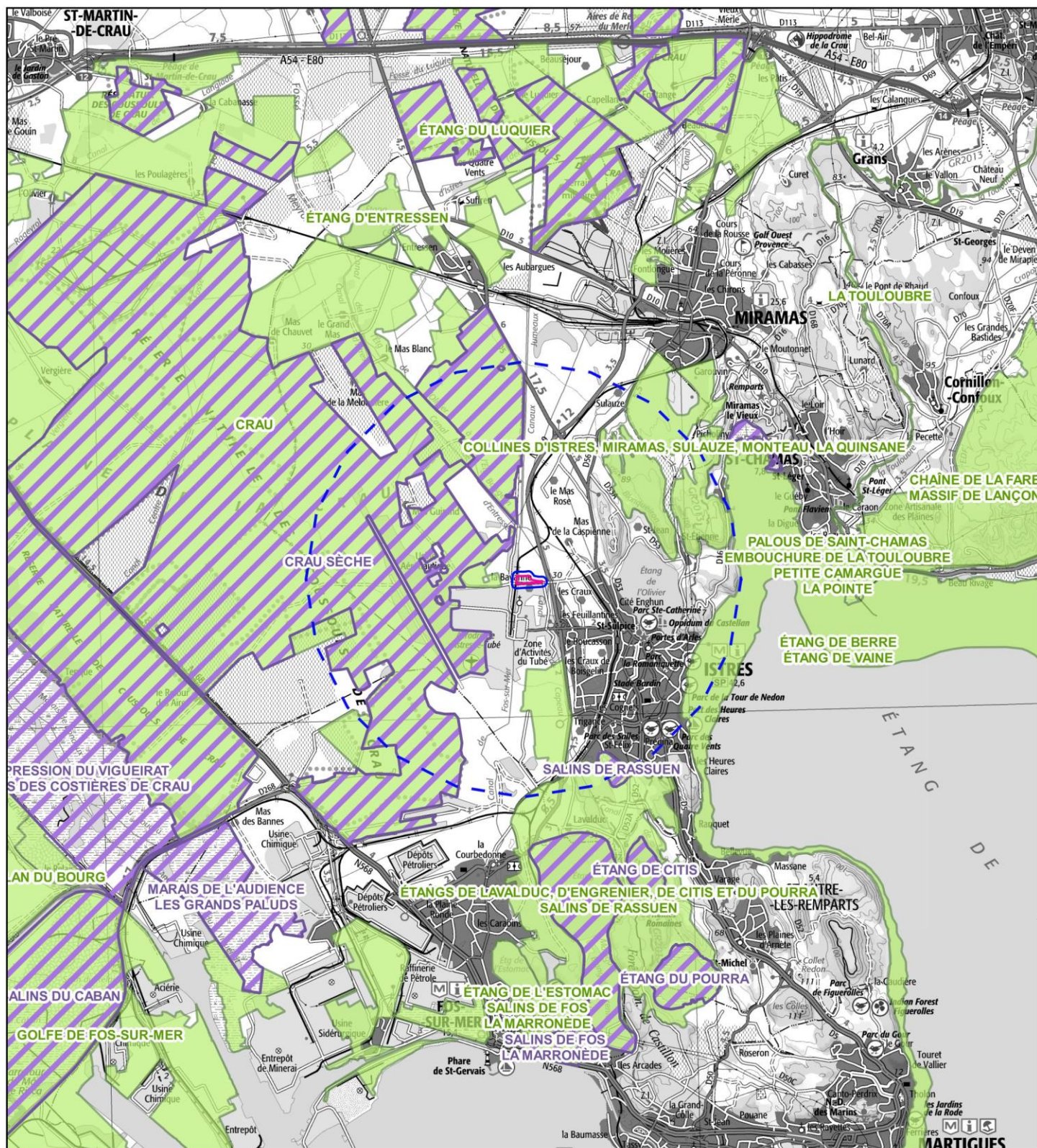
Les périmètres d'inventaires recensés sur et aux environs du projet concernant des ZNIEFF : **Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique**. Il s'agit d'un inventaire du patrimoine naturel qui n'implique pas un statut de protection. Ces ZNIEFF ont un objectif scientifique et permettent d'attester de la valeur écologique d'un territoire. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les **ZNIEFF de type II**, qui couvrent de grandes surfaces au fonctionnement écologique préservé.
- Les **ZNIEFF de type I**, qui présentent des surfaces plus limitées que les ZNIEFF de type II mais caractérisées par la présence d'espèces ou d'habitats remarquables.

La carte « Périmètres d'inventaire du patrimoine naturel » donnée aux pages suivantes, localise ces différents périmètres par rapport à la zone d'étude immédiate. Le tableau ci-après présente uniquement les **périmètres d'inventaire du patrimoine naturel présents dans un rayon de 5 km de la zone d'étude immédiate** :

PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL				
Type	Numéro Libellé	Commentaires	Distance minimale et situation par rapport à la zone d'étude immédiate	Surface totale / Surface concernée par la zone d'étude immédiate
ZNIEFF I	N°930020454 Crau sèche	La plaine de la Crau présente un déficit hydrique qui détermine une végétation xérique en limite du semi-aride dans la partie sud de la zone. Le pâturage multiséculaire a créé une association végétale spécifique qui est l'une des plus riches de toute la région méditerranéenne : le Coussoul . La végétation herbacée steppique est comparable aux formations similaires des montagnes d'Espagne ou d'Afrique du nord, dont la composition floristique relève d'une interaction entre le sol, le climat et le pâturage extensif qui s'exerce depuis très longtemps. Nombreuses espèces floristiques rares de milieux secs sont recensées. Les Coussouls de la Crau sèche recèlent un intérêt biologique exceptionnel avec soixante-quinze espèces patrimoniales, soit vingt-neuf espèces déterminantes et quarante-six remarquables . L'avifaune, l'herpétofaune et l'entomofaune y sont diversifiées et compte des espèces rares, voire endémiques , ainsi que des cortèges d'une grande originalité et d'un intérêt patrimonial majeur.	660 m au nord-ouest	12 865 ha - 0 ha
	N°930020181 Salins de Rassuen	Cet ancien marais salant proche de zones urbanisées est ceinturé par une belle roselière parfois sous la forme de quelques îlots. Au sud et sur la jetée centrale se développent des communautés halophiles . Les habitats à soudes et salicornes annuelles se développent au sud et sur la jetée centrale. On y trouve aussi des éléments de steppes salées avec le Statice de Provence . Sur la bordure de la jetée se trouvent les communautés à salicornes et soudes vivaces . Enfin, dans l'eau existe la communauté faiblement halophile à <i>Ranunculus baudotii</i> . Ce site abrite onze espèces faunistiques d'intérêt patrimonial dont six sont déterminantes. Les Salins de Rassuen sont intéressants pour l' avifaune nicheuse remarquable liée à l'eau saumâtre ou salée : Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>), Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>), Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>), Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>). Le Flamant rose (<i>Phoenicopterus ruber roseus</i>) utilise ces salins afin de s'y alimenter (jusqu'à 300 individus observés). Trois espèces déterminantes sont des nicheurs probables et leur statut mériterait d'être confirmé : le Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>), le Butor Blongios (<i>Ixobrychus minutus</i>) et la Nette rousse (<i>Netta rufina</i>). La Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) a également été observée dans la zone, cette espèce affectionne particulièrement les zones humides aux eaux douces, calmes et bien ensoleillées.	4 200 m au sud-est	33 ha - 0 ha
ZNIEFF II	N°930012406 Crau	Idem que la ZNIEFF de type I N°930020454 -Crau sèche présentée ci-avant.	350 m à l'ouest	20 750 ha - 0 ha
	N°930020196 Collines d'Istres, Miramas, Sulauze, Monteau, la Quinsane	Ce site est formé par un ensemble de collines et plateaux molassiques situé entre la Crau et l'étang de Berre. Plusieurs petites zones humides occupant des dépressions d'origine éoliennes s'y rencontrent. Les garrigues montrent plusieurs peuplements d'Hélianthème à feuilles de marum . Sur les coteaux marneux bien exposés et devenant très secs l'été se rencontrent les pelouses du <i>Convolvulus Ononidetum pubescentis</i> , en particulier au niveau des falaises au-dessus de l'étang de Berre. Le Statice de Provence possède une de ses rares localités françaises sur les falaises et coteaux soumis aux embruns salés au-dessus de l'étang. Enfin, il conviendrait de rechercher la Salicaire à trois bractées dans les secteurs humides du plateau où elle fut autrefois indiquée. Dans l' anse de Monteau se développe un petit marais d'eaux douces à faiblement saumâtres à flore diversifiée : des peuplements importants de <i>Cyperus fuscus</i> et <i>Samolus valerandi</i> et une Cladiaie. Ce secteur de collines situé au sud-ouest de l'Etang de Berre possède un certain intérêt ornithologique avec deux espèces remarquables comme nicheurs . Il est recensé au moins trois couples de Grand-Duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) et huit à neuf couples de Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>) sur le site de Monteau en bordure de l'Etang de Berre.	2 600 m au nord-est	859 ha - 0 ha

La carte suivante localise ces ZNIEFF.



Légende

Zones d'étude

- Zone d'étude immédiate
- Zone d'étude rapprochée (tampon 100 m)
- Zone d'étude éloignée (tampon 5 000 m)

Périmètres d'inventaire du patrimoine naturel

- ZNIEFF terrestre de type I
- ZNIEFF terrestre de type II

znief

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE



Echelle : 1/125 000

0 1500 3000 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 18-02-2021
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100
MNHN

III.3 LES ZONES HUMIDES OFFICIELLES ET RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

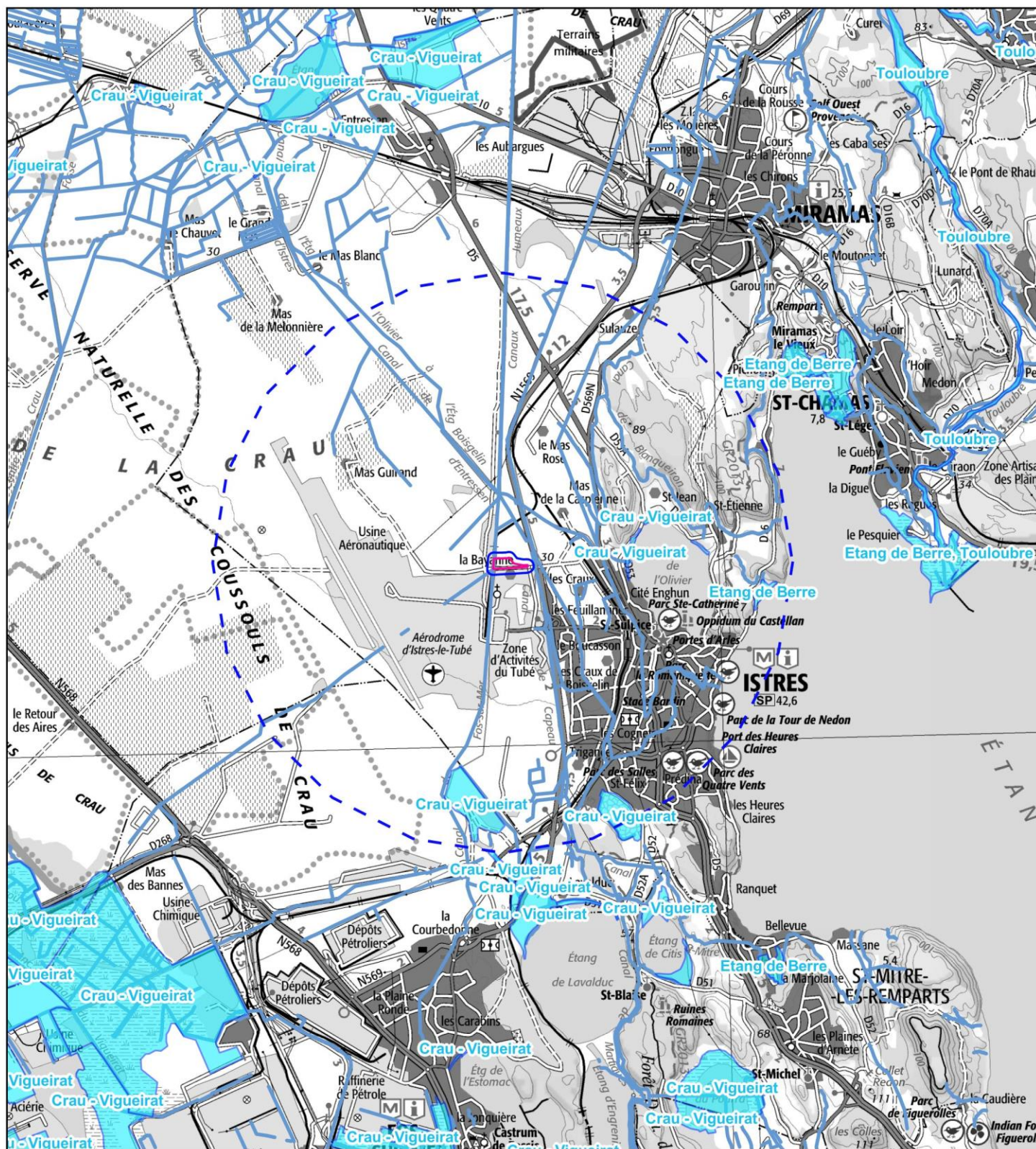
La Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (codifiée à l'article L211-1 du Code de l'environnement) définit les **zones humides** comme : "terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année". **L'objectif de cette loi est la gestion équilibrée de la ressource en eau.**

En réponse à cette loi, le SDAGE Rhône-Méditerranée propose plusieurs solutions : la reconnaissance réglementaire des zones humides, leur restauration, leur gestion, leur surveillance, etc. Dans la pratique, leur détermination (aussi appelée "cartographie" en termes de rendu) est effectuée localement à l'échelle du bassin, de la Région, voire du Département sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence, de la DREAL ou d'une collectivité départementale, etc. Leurs fournisseurs et leurs descriptions peuvent donc être diverses.

Plusieurs zones humides officielles définies par le Conservatoire des espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte-D'azur (CEN PACA) sont présentes à proximité de la zone d'étude.

Elles font partie du grand ensemble des **zones humides de la Crau et du Marais du Vigueirat** mais n'ont pas de dénomination définie. On remarque un **lien étroit entre ces zones humides et le réseau de cours d'eau et surtout de canaux qui irriguent le secteur étudié.**

Les cartes suivantes localisent la zone d'étude au sein des zones humides officielles et du réseau hydrographique ainsi que des étendues d'eau majeures.



Légende

Zones d'étude

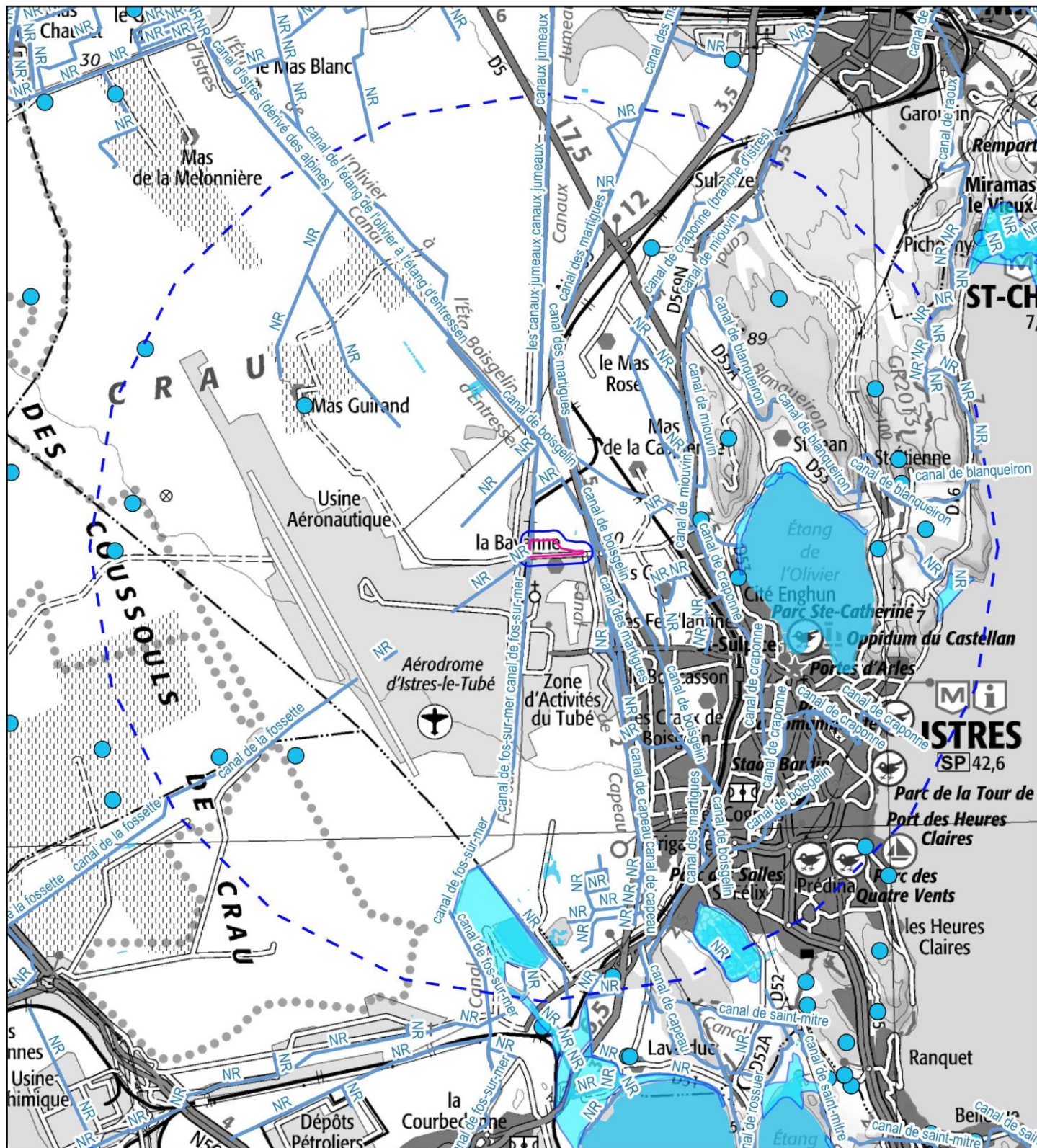
- Zone d'étude immédiate
- Zone d'étude rapprochée (tampon 100 m)
- Zone d'étude éloignée (tampon 5 000 m)

Réseau hydrographique départemental

- Cours d'eau et canaux
- Zones humides inventoriées en PACA

Echelle : 1/125 000
0 1500 3000 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 18-02-2021
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100
DREAL PACA



Légende

Zones d'étude

- Zone d'étude immédiate
- Zone d'étude rapprochée (tampon 100 m)
- Zone d'étude éloignée (tampon 5 000 m)

Zones humides inventoriées en PACA

Réseau hydrographique départemental

- Cours d'eau et canaux
- Surfaces en eau
- Points d'eau



Echelle : 1/60 000

0

1500

Source : ECOTER
Date de réalisation : 18-02-2021
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100
DREAL PACA

III.4 LES AUTRES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

La zone d'étude est concernée par un autre zonage soulignant la richesse écologique du secteur :

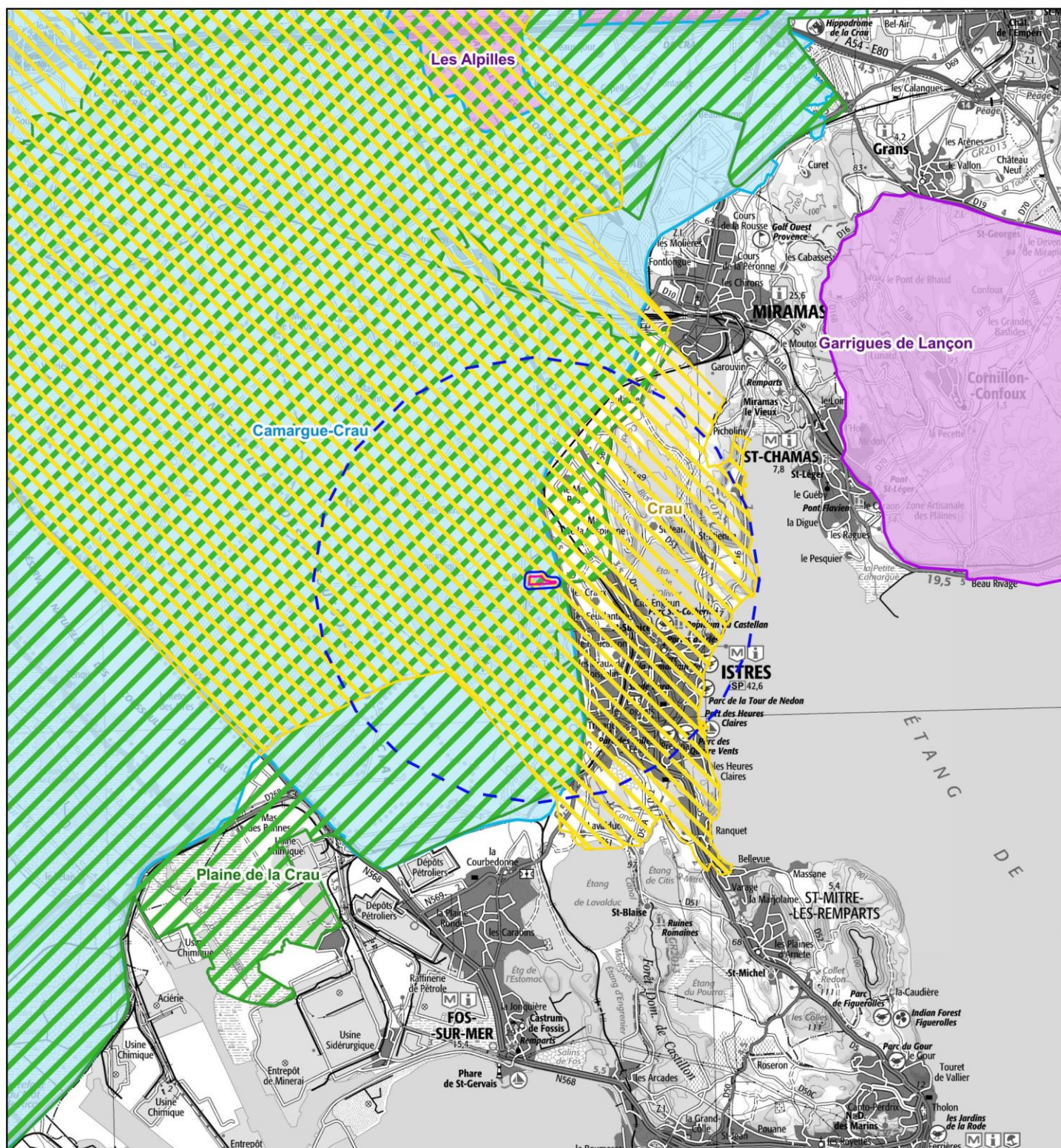
▪ **Plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées et leur déclinaison régionale (PNA/PRA) :**

Il s'agit de documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes dites « Oiseaux » (79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitat, Faune, Flore » (92/43/CE du 21 mai 1992) qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

Le tableau ci-après présente les autres zonages du patrimoine naturel présents dans un rayon proche du projet :

AUTRES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL				
Type	Numéro Libellé	Commentaires	Distance minimale et situation par rapport à la zone d'étude immédiate	Surface totale / Surface concernée par la zone d'étude immédiate
PNA	Plan National d'Action pour l'Aigle de Bonelli Zone d'erratismo « Camargue-Crau »	La zone d'étude appartient à un secteur d'erratismo de l'Aigle de Bonelli cartographiés dans le PNA. Ce rapace est présent en France uniquement dans le domaine méditerranéen, et classé en danger d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées de France (UICN 2008). Ses populations ont fortement décliné au cours de la 2 ^{de} moitié du XX ^e siècle, et sont aujourd'hui stabilisées autour d'une trentaine de couples en Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes .	Incluant la zone d'étude immédiate	175 587 ha - 6,9 ha
	Plan National d'Action en faveur du Faucon crécerellette Dortoirs « Crau » et domaines vitaux « Plaine de Crau »	Le PNA 2021 – 2030 en faveur du Faucon crécerellette est en phase de validation au niveau national. Ce PNA est coordonné au niveau national par la DREAL Occitanie et son animation et sa mise en œuvre sont gérées par la LPO Mission Rapaces. Les périmètres du PNA sont un porté à connaissance qui cible les zones actuellement occupées où le maintien de la qualité des sites est indispensable pour l'espèce. Ceci dans le but de contribuer à l'aide à la décision pour les projets d'aménagement du territoire. Le zonage identifie les domaines vitaux des colonies en période de reproduction (occupées principalement de début mars à fin juillet coloniale) ainsi que les dortoirs (utilisés de début août à fin septembre) où les oiseaux se regroupent pour la nuit tout en exploitant de vastes zones de chasse dans la journée. L'espèce ne présente pas d'affinité par rapport aux milieux naturels présents sur la zone d'étude, néanmoins des individus isolés peuvent y être détectés en chasse.	Incluant la zone d'étude immédiate	Dortoirs « Crau » 32 937 ha Domaines vitaux « Plaine de Crau » 57 695 ha - 6,9 ha
	PNA en faveur du Lézard ocellé 2020 -2029	Le Lézard ocellé <i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802) est le plus grand lézard de France. Il vit dans des milieux secs de type méditerranéen ouverts (type steppique, garrigues, maquis ouverts, vergers...) pourvus d'abris en réseaux (rochers, blocs, terriers de lapins, fissures). La répartition mondiale du Lézard ocellé concerne seulement quatre pays : Portugal, Espagne, Italie et la France. En France, l'espèce a subi un déclin généralisé et de nombreuses populations ont disparu . Elle a été évaluée comme « vulnérable » sur la liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2015). Suite au premier PNA (2012-2016), une meilleure connaissance de l'espèce est maintenant disponible. Le deuxième PNA vise à optimiser les mesures en faveur de la conservation de l'espèce sous l'égide de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.	Inclus - Espèce considérée comme très probable au sein de la zone d'étude immédiate	PNA en faveur du Lézard ocellé 2020 -2029

La zone d'étude immédiate est **directement concernée par plusieurs périmètres de PNA** en faveur de deux espèces de rapaces (Aigle de Bonelli et Faucon crécerelle). Elle est aussi **entourée de plusieurs périmètres à statuts** qui témoignent de la richesse écologique du secteur. Ainsi, le secteur d'étude est susceptible d'accueillir plusieurs espèces protégées et/ou d'intérêt patrimonial.



Légende

Zones d'étude

- Zone d'étude immédiate
- Zone d'étude rapprochée (tampon 100 m)
- Zone d'étude éloignée (tampon 5 000 m)

PNA Aigle de Bonelli

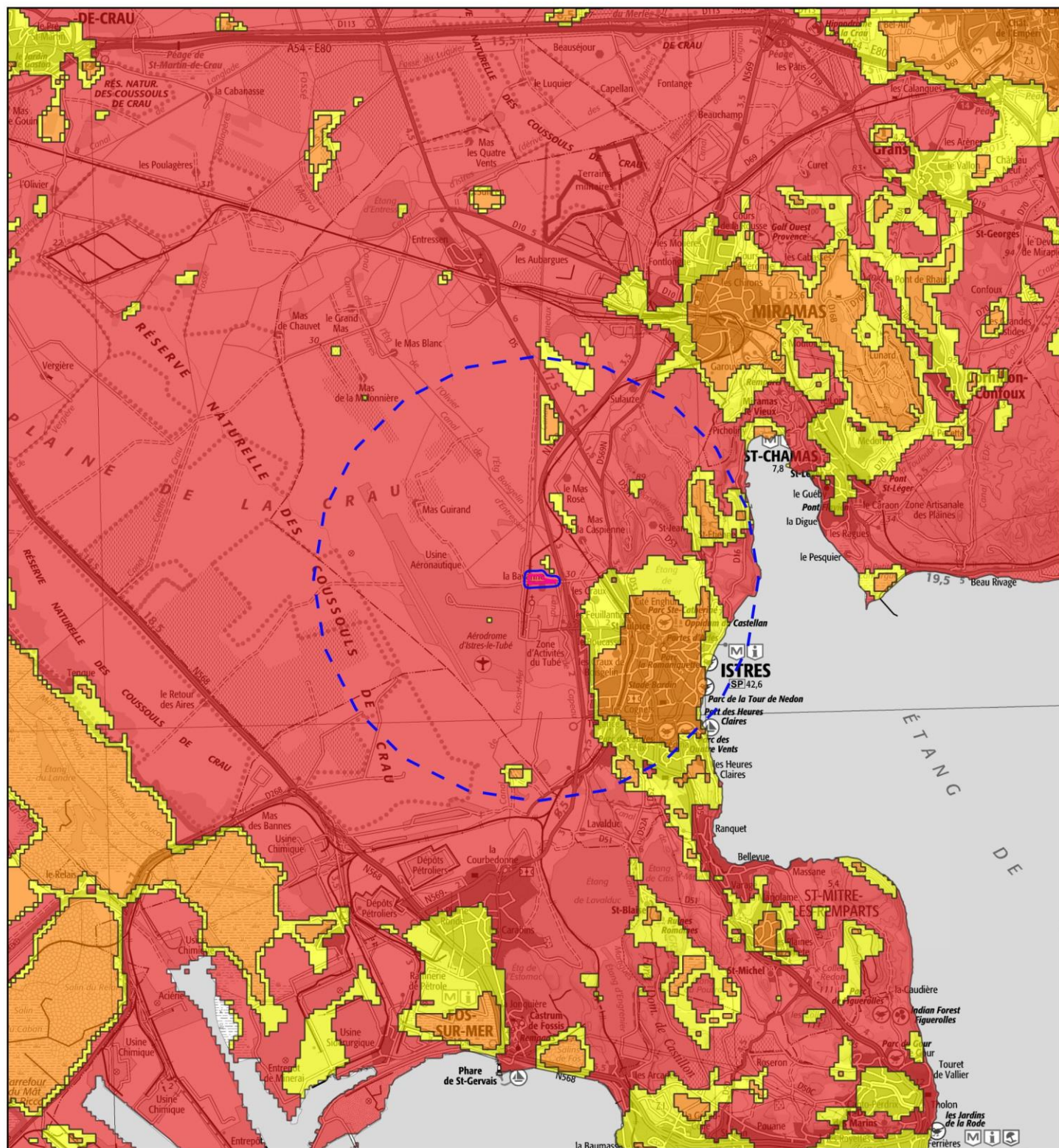
- Domaines vitaux
- Zones d'erratisme

PNA Faucon crécerellette

- Dortoirs
- Domaines vitaux

Echelle : 1/125 000
0 1 500 3 000 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 08-12-2021
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100
DREAL PACA



Légende

Zones d'étude

- Zone d'étude immédiate
- Zone d'étude rapprochée (tampon 100 m)
- Zone d'étude éloignée (tampon 5 000 m)

Périmètre au titre du plan d'action national (PNA) ciblant le Lézard ocellé

- Présence hautement probable ($p \geq 0,5$)
- Présence peu probable ($p < 0,25$)
- Présence probable ($0,25 \leq p < 0,5$)

Echelle : 1/125 000
0 1 500 3 000 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 08-12-2021
Expert : J. PRZYBILSKI - ECOTER
Fond et licence : IGN SCAN100
DREAL PACA